

**E X T R A I T**

du

Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 25 juin 2024 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 18 juin 2024
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 02 juillet 2024
Suffrages exprimés	12	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA, M. Patrice BOUCAU

POUVOIRS :

M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : CAF des Landes : avenant pour mesures nouvelles à la convention d'objectifs et de financement "Établissement d'Accueil du Jeune Enfant"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°20221013-04 en date du 13 octobre 2022 relative à la convention d'objectifs et de financement établi avec la CAF des Landes,

Vu le projet d'avenant présenté en pièce jointe.

Considérant l'intérêt d'intégrer à la convention d'objectifs et de financement en cours de validité avec la CAF des Landes les mesures nouvelles issues de la Convention d'objectifs de gestion 2023-2027, à savoir :

- le financement des journées pédagogiques,
- le financement des heures de préparation à l'accueil de chaque enfant,
- le financement d'un « bonus attractivité »,
- le financement d'un « bonus trajectoire de développement ».

SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, Vice-Présidente du CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,

Approuve le projet d'avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales des Landes joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS**



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**




Julien DUBOIS
Président du CCAS de Dax
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »